

---

## Mutualité et solidarité. Mutualité scolaire.

**Numéro d'inventaire :** 0003.00997.16

**Type de document :** plaque de vue sur verre photographique

**Date de création :** 1913 (restituée)

**Collection :** E - Divers

**Description :** Positif sur verre

**Mesures :** hauteur : 85 mm ; largeur : 100 mm

**Notes :** Vue extraite d'une série diffusée par le Musée pédagogique. Se reporter à la brochure descriptive de la série : 3-997-27.

**Mots-clés :** Diapositives et films fixes, vues sur verre pour projection lumineuse

Morale (y compris morale corporelle : hygiène)

Œuvres scolaires (y compris coopératives)

**Filière :** aucune

**Niveau :** aucun

**Autres descriptions :** Langue : Français

ill.

Mutualité Scolaire.-	
<u>Avantages:</u> Indemnité pécuniaire en cas de maladie. Constitution d'un fonds de Retraite.	<u>Retraite:</u> Les versements au livret de la Caisse Nationale des Retraites peuvent se faire: à capital <u>aliéné</u> -- à capital <u>réservé</u> --
<u>Cotisation:</u> <u>0,10</u> par semaine <u>5,20</u> par an.	de versement hebdomadaire de <u>0,10</u> à partir de 14 ans peut produire, à <u>55 ans</u> une rente de :
<u>2,60</u> sont versés au fonds commun destiné au paiement des indemnités. <u>2,60</u> sont employés à la constitution du fonds de retraite.	<u>79,85</u> si le capital est aliéné. si le capital est réservé.
<u>Admission:</u> à partir de 3 ans.  À 16 ans le jeune mutualiste peut faire partie d'une Société de Secours Mutualiste.	

1. Mutualité scolaire.